

Image not found or type unknown



Contre-remboursement : signé sans avoir payé

Par **Enthroned**, le 17/09/2010 à 11:43

Bonjour,

je viens de recevoir un colis en contre-remboursement, mais le livreur est reparti sans me demander de payer (il avait l'air nouveau) ... j'ai signé le paplar et maintenant je me demande ce qu'il va se passer. Peut-on me réclamer la somme même si le papier à été signé ? Bon je ne suis pas comme ça je payerais s'il le faut mais je suis quand même curieux.

Merci pour vos réponses